



## Divorce mon épouse ne fait rien dans son appartement

-----  
Par Visiteur

Bonjour,

Je souhaiterais savoir comment prouvé que mon épouse ne fait rien dans l'appartement, et ne s'occupe presque jamais de notre fille qui à 3 ans et 6 mois?, elle ne fait n'y ménage, n'y papiers, n'y course, pas souvent à manger,(elle ne fait presque rien du tout),na jamais rien acheté à notre fille,(n'y jouets, n'y habits), ne s'amuse jamais avec elle, ne s'occupe presque jamais d'elle, elle est presque toujours chez ces amies, téléphone souvent après 22 heures, rentre le soir après 18,19 heures en sachant qu'elle travail jusqu'a 15 heures 30, tout les mercredis elle rentre souvent après 21 heures, les wee-ken elle sort souvent avec notre fille le matin et rentre le soir apres 22 heures sans rien me dire. Elle est égoïste et ne pense qu'a sa propre personne. Je doit m'occupé de tout depuis plus de 5 ans, pour notre fille je me sens seul. Face à tout cela, je souhaite divorcé, obtenir la garde de notre fille et garder l'appartement qui à le baille à nos deux nom, ont est en location. Je vous remerci d'avance de votre réponse.

-----  
Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

Afin de répondre au mieux à votre question, je souhaiterais obtenir des informations complémentaires.  
Est ce que votre épouse est d'accord pour divorcer?

Cordialement

-----  
Par Visiteur

Bonjour,

Pour répondre à votre question oui elle veut divorcé, quand je lui est annoncé devant une conseillère conjugale il y a plus d'un mois, elle ma répondu qu'elle n'avait pas le choix et depuis ce temps la situation ce dégrade de plus en plus et me demande agrésivement ou je suis dans les démarche du divorce, mais le souci aussi c'est qu'elle veut la garde de notre fille ainsi que l'appartement.

Je vous en souhaite bonne réception.

-----  
Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

Cela est un bon point qu'elle souhaite divorcer comme cela vous pourrez entamer une procédure pour divorce par consentement mutuel.

Concernant le logement et la garde de votre enfant:

il appartiendra au juge aux affaires familiales de fixer la garde de l'enfant ainsi que l'attribution du logement.

Cordialement

-----  
Par Visiteur

Bonjour,

Je vous remerci de votre réponse, mais cela ne répond pas à ma question, je vous ai demandé comme question, comment puis je prouvé (au juge des affaires familiales) que mon épouse ne fait rien dans l'appartement et suite à cela, je vous ai expliqué ma situation pour information. Je vous souhaite bonne réception de ma réponse.

-----

Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

Bien que je comprenne votre situation personnelle, l'attitude de votre épouse relève de la sphère privée. Vous pouvez tout à fait expliquer au juge vos arguments mais d'un point de vue purement légal en général et quand aux obligations découlant du mariage en particulier rien n'oblige votre épouse à prendre soin de son foyer. Elle ne maltraite pas sa fille et ne la met nullement en danger. Le juge aux affaires familiales tiendra compte de votre désir d'obtenir la garde de votre fille.

Cordialement